

## DEPARTEMENT DE LA NIEVRE – Commune de Menou

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**INTRODUCTION**

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales impose une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devant être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Le compte financier unique vient remplacer à la fois le compte de gestion (la comptabilité du Comptable public) et le compte administratif (l'exécution budgétaire qui retrace l'ensemble des reports en provenance l'année précédente ainsi que l'ensemble des reports en provenance l'année précédente et ceux à destination du Budget de l'année suivante)

Pour mémoire, le compte financier unique :

- est établi en fin d'exercice par le maire en collaboration avec le comptable,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice.

**L'assemblée délibérante de Menou a procédé à l'arrêt des comptes le 24/04/2026 de l'exercice 2025.** Le compte financier unique 2025 fait apparaître les résultats suivants :

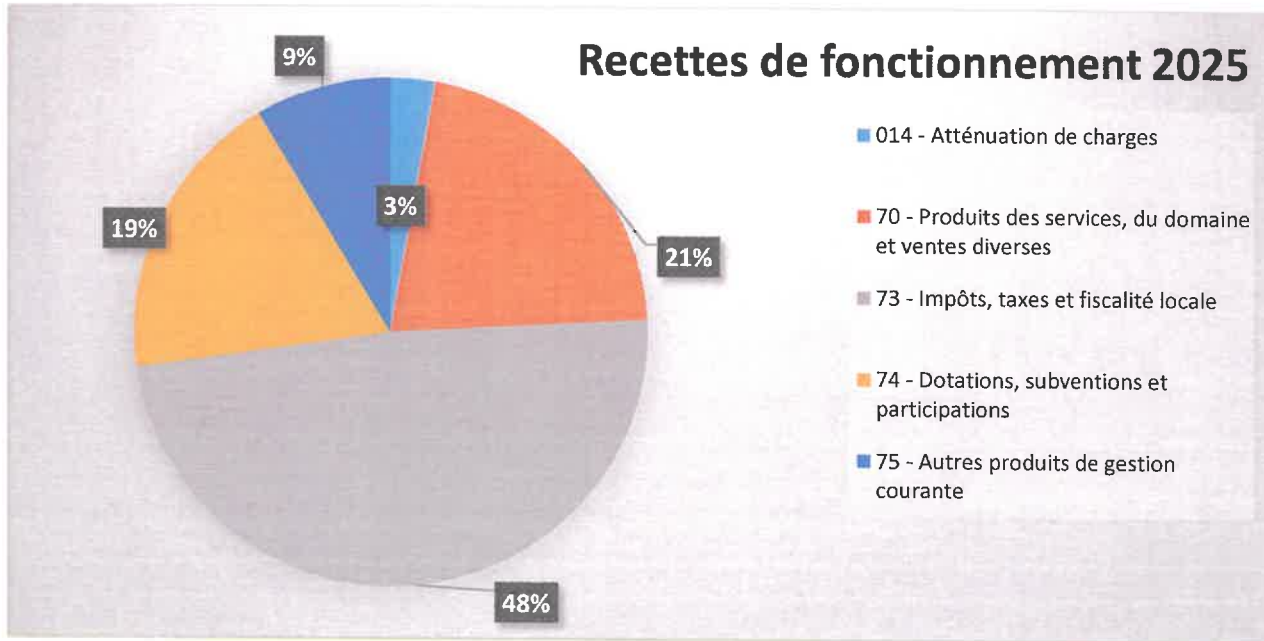
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	447 000,00	264 434,08	711 434,08
	Recettes réalisées (1)	B	329 914,84	336 258,27	666 170,91
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	180 280,16	702 000,00	882 280,16
	Dépenses réalisées (1)	E	100 004,70	259 485,33	359 470,03
	Restes à réaliser	F	575,00	0,00	575,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	229 909,94	78 790,94	308 700,88
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-280 719,84	437 566,94	170 846,10
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent Idéficit	G + H	-38 809,90	516 356,88	478 546,98
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-575,00	0,00	-575,00
Résultat cumulé	Excédent Idéficit	G + H + I	-37 384,90	516 356,88	478 971,98

## SECTION DE FONCTIONNEMENT concerne la gestion courante de la commune

Recettes de fonctionnement	2024	2025	% évolution
013 - Atténuation de charges	1 431,23	9594,22	
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	32 601,74	72067,52	
73 - Impôts, taxes et fiscalité locale	164 384,00	164354,00	
74 - Dotations, subventions et participations	61942,91	63136,82	
75 - Autres produits de gestion courante	28 470,28	29103,71	
<b>TOTAL</b>	<b>288 830,16</b>	<b>338256,27</b>	17%

### Les recettes de fonctionnement sont composées :

- remboursement par l'assurance de la rémunération du personnel en congé maladie
- Des produits et prestations fournies à la population entre autres concessions de cimetières, droits de place vide-greniers, vente d'enveloppes, porte-clés, locations de salles et matériels, buvettes, ventes de bois, redevance d'affouages
- Des impôts locaux, taxes
- Des dotations versées par l'État.
- Des subventions versées dans le cadre



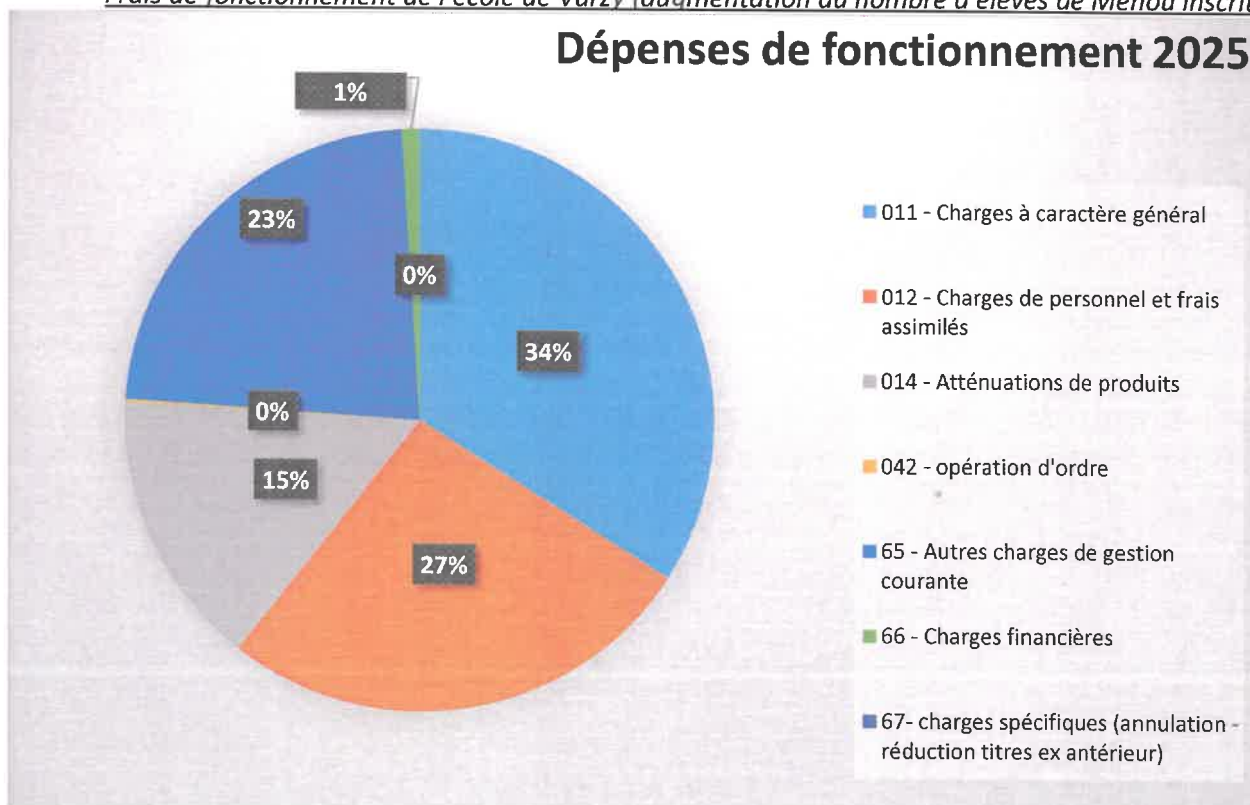
Dépenses de fonctionnement	2024	2025	% évolution
011 - Charges à caractère général	84 362,97	88 279,18	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	63 433,74	68 991,86	
014 - Atténuations de produits	39 825,00	39 703,00	
042 - opération d'ordre	0,00	396,40	
65 - Autres charges de gestion courante	52 168,68	59 491,06	
66 - Charges financières	2 668,97	2 603,83	
67- charges spécifiques (annulation - réduction titres ex antérieur)	0,09	0,00 €	
<b>TOTAL</b>	<b>242 459,45</b>	<b>259 465,33</b>	7%

Les dépenses de fonctionnement sont composées des éléments suivants :

- **charges générales de fonctionnement** avec entre autres l'entretien et consommation des bâtiments communaux, des achats de matières premières et fournitures, abonnements, documentation, divers services, assurances, carburant, entretien des matériels roulants et techniques, dépenses de fêtes et cérémonies, gardiennage et entretien forêt communale, les impôts fonciers, taxes liées à des ventes de bois.
- **Des salaires** du personnel municipal titulaire et
- **Des subventions versées aux associations et aux ménages** dont les enfants pratiquent une activité culturelle ou sportive
- **Les indemnités de fonction et leurs cotisations** du maire et des adjoints au maire
- les participations aux frais de fonctionnement et cantine de **l'école et du Collège de Varzy, des écoles de Donzy et Clamecy**
- Les dépenses d'énergie de **l'éclairage public**
- **Service incendie** du SDIS58
- les **Intérêts de la dette**
- **Dotation aux provisions**
- **le reversement FNGIR** : Le FNGIR permet d'assurer à chaque collectivité territoriale, par l'intermédiaire d'un prélèvement ou d'un reversement, que les ressources perçues après la suppression de la taxe professionnelle sont identiques à celles perçues avant cette suppression.

Les dépenses de fonctionnement 2025 présentent une augmentation de 7% par rapport à l'année 2024 en raison notamment de l'augmentation de :

- Frais de personnel liés au recrutement d'un agent contractuel pour remplacer l'agent fonctionnaire indisponible Cette dépense est en partie remboursée par le biais de l'assurance personnel (voir recettes de fonctionnement au Chapitre 013)
- Réparation et entretien du tracteur en panne
- Frais de vente de bois
- Coût combustible et carburant
- Frais de fonctionnement de l'école de Varzy (augmentation du nombre d'élèves de Menou inscrits)



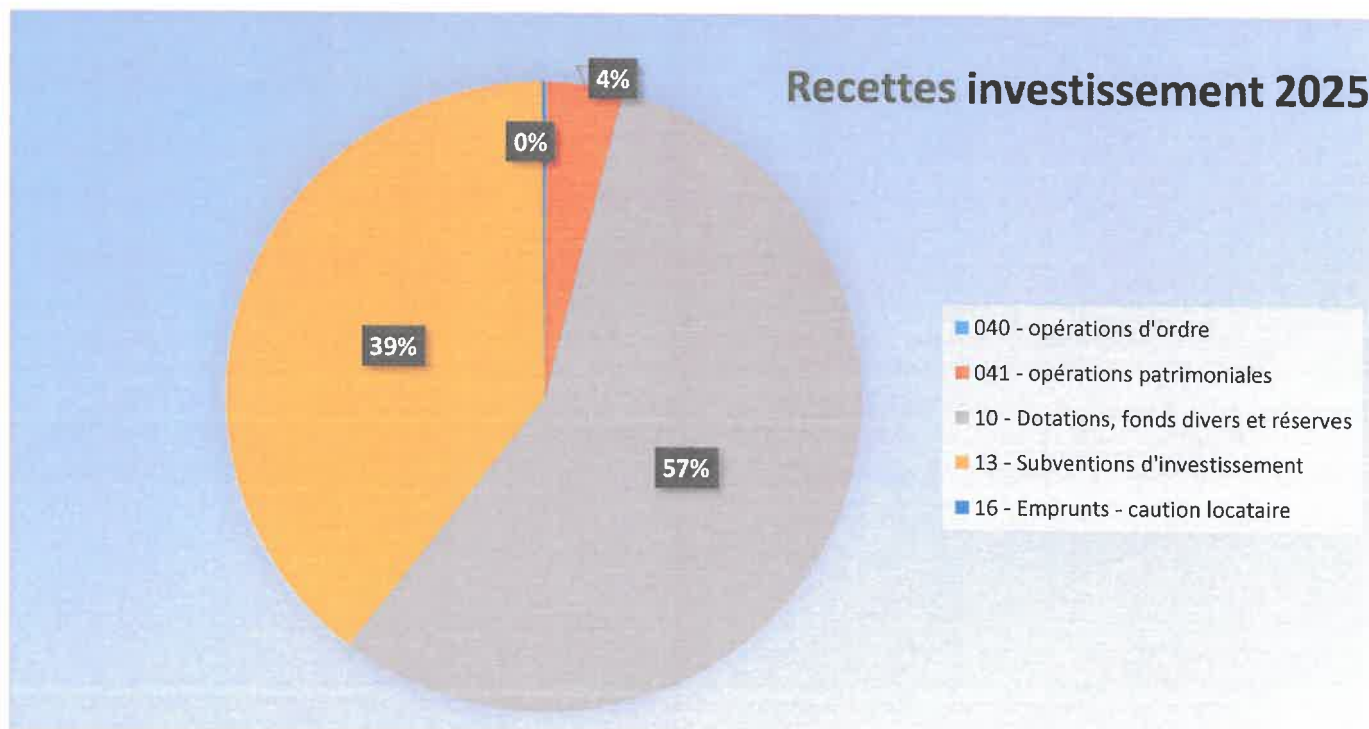
## SECTION D'INVESTISSEMENT

sert à financer toutes les dépenses qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité . Il s'agit donc principalement de dépenses d'équipements et de travaux.

Recettes d'investissement	2024	2025
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	396,40
041 - Opérations patrimoniales	0,00	12 789,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	172,61	186 512,14
13 - Subventions d'investissement	3 495,78	129 767,10
16 - Emprunts et dettes assimilées	54 520,00	450,00
23- REMBOURSEMENT avance forfaitaire marché public	12 564,13	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>70 752,52 €</b>	<b>329 914,64 €</b>

Les recettes d'investissement sont composées notamment pour 2025 :

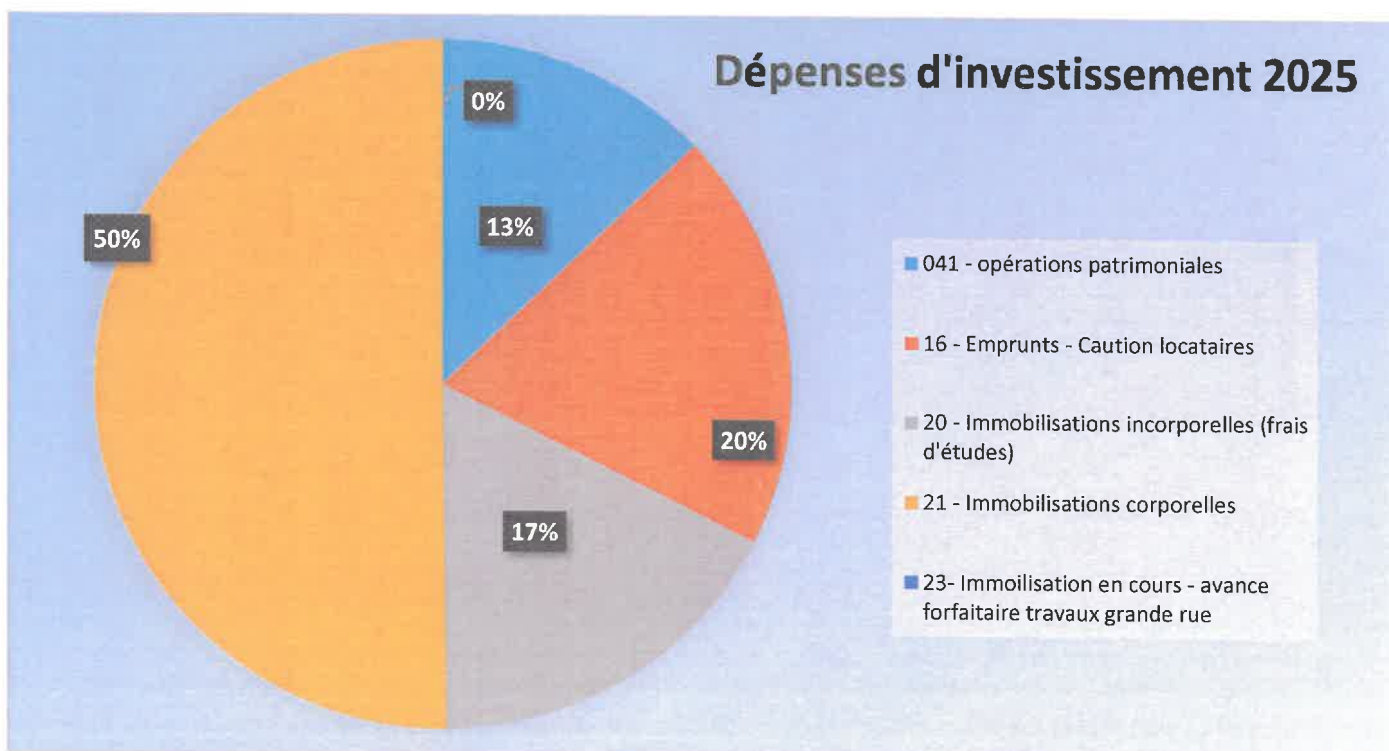
- Des dotations d'amortissement sur les subventions d'équipement engagées pour les travaux d'Eclairage public dans la grande rue
- Ecritures comptables pour intégrer dans l'inventaire de la commune les frais d'études réalisées dans le cadre des travaux de la grande rue.
- du besoin de financement qui est la part excédentaire reportée de la section fonctionnement de l'année précédente et affectée à la section d'investissement du budget de l'année qui suit
- de la récupération de la TVA sur les travaux d'investissement réalisés en 2023
- des subventions de l'état, département et de la région versées pour le financement notamment des travaux de la Grande rue et de voirie rue du Crot du lac
- le versement de la caution de locataires arrivés au cours de l'année



Dépenses d'investissement	2024	2025
041 - Opérations patrimoniales	0	12 789,00
16 - Emprunts - Caution locataires	17 815,33	19 661,87
20 - Immobilisations incorporelles	8 091,00	17355,01
21 - Immobilisations corporelles	357 248,77	50 198,82
23 - avance forfaitaire travaux marché public	12 564,13	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>395 719,23</b>	<b>100 004,70</b>

**Les dépenses d'investissement sont composées notamment pour 2025 :**

- d'écritures comptables pour intégrer dans l'inventaire de la commune les frais d'études réalisées dans le cadre des travaux de la grande rue.
- du remboursement du capital d'emprunts (le presbytère + les travaux de la grande rue) et de caution de locataire qui ont quitté le logement communal
- des subventions d'équipement pour travaux d'éclairage public Grande rue + Chemin des coignets
- d'achat de la Licence IV à SARL L'ECOURIEUX en liquidation judiciaire depuis le 30/06/2025
- d'immobilisations corporelles : travaux de réfection de voirie (Monarderie, Ecourieux, Crot du lac, grande rue), achat de mobilier, illumination de Noël, ballon d'eau chaude



**ETAT DE LA DETTE (emprunts) :**

Le Capital restant dû au 31/12/2025 :

EMPRUNT PRESBYTERE : 0 €

EMPRUNT TRAVAUX GRANDE RUE : 50 261,76 €